

## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) en tant que responsable(s) légal(aux) :

Mme, M \_\_\_\_\_, en qualité de \_\_\_\_\_

Mme, M \_\_\_\_\_, en qualité de \_\_\_\_\_

AUTORISE mon enfant à quitter seul l'accueil de loisirs OUI  NON

à l'heure suivante : .....

AUTORISE : la diffusion de tout film et /ou photographie de mon enfant sur le **blog du centre de loisirs** : OUI  NON

la diffusion de tout film et /ou photographie de mon enfant **sur tous les supports de présentation** de la ligue de l'enseignement (brochure, site internet...): OUI  NON

PERSONNES A PREVENIR EN CAS DE PROBLEME DURANT L'ACCUEIL **(SI DIFFERENT DES PARENTS)**

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lien avec l'enfant \_\_\_\_\_

PERSONNES AUTORISEES A VENIR CHERCHER L'ENFANT

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lien avec l'enfant \_\_\_\_\_

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lien avec l'enfant \_\_\_\_\_

Nom et prénom \_\_\_\_\_ Tél : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

Lien avec l'enfant \_\_\_\_\_

**L'inscription de l'enfant est conditionnée par l'acceptation du règlement intérieur.**

Nous soussignons, parents ou responsables légaux \_\_\_\_\_ déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur présent et accepte l'ensemble de ses clauses.

Fait à :

Le :

Signature

4 JOURS DU 13 AU 17 JUILLET ET  
5 JOURS DU 20 AU 24 JUILLET

**SEMAINE FUN**  
**13 -17 ANS**



FICHE D'INSCRIPTION

JEUNE : Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_

IMPORTANT		<input type="checkbox"/> Semaine du 13 au 17 juillet 4 jours, fermé le 14	<input type="checkbox"/> Semaine du 20 au 24 juillet 5 jours	Participation à la nuitée /barbecue	
DATE LIMITE D'INSCRIPTION		AVANT LE 26 JUIN 2026			
TARIF CAF/MSA	Quotient 1 : 0 à 800	148 €	182 €	OUI	NON
	Quotient 2 : 801 à +	163 €	201 €	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MSA/ CAF à déduire	Déduction Aide aux temps Libre				
PARTICIPATION COMMUNE					
Sous-Total		.....€	.....€		
TOTAUX		.....€			

MOYEN DE PAIEMENT  Chèque  Espèces  Carte bancaire  Chèque vacances  Autre

SOUHAITEZ-VOUS UNE FACTURE  Oui  Non

**DOCUMENTS A FOURNIR LORS DE L'INSCRIPTION :**

- Fiche sanitaire de liaison complétée
- Photocopie des vaccinations à jour ou à défaut joindre un certificat médical de contre-indication des vaccinations concernées
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Justificatif du quotient familial (en cas d'absence nous nous verrons dans l'obligation de facturer l'accueil de loisirs au tarif le plus fort)
- Règlement (si chèque le libellé à l'ordre de la Ligue de l'enseignement 55)
- \*Notification de la CAF des aides aux temps libres pour les accueils de loisirs sans hébergement pour les bénéficiaires
- Attestation Savoir nager obligatoire**

FÉDÉRATION MEUSE

la ligue de l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire



Fédération de la Meuse, Site de Giffaumont  
Presqu'île de Rougemer 51290 GIFFAUMONT

03.26.62.10.30 contact.der@fol55.com





## VIE COLLECTIVE :

Afin d'assurer le bon déroulement de l'accueil de loisirs, il est demandé que chacun (jeunes, parents, animateurs) adopte un comportement et une tenue correcte les uns envers les autres. **Tous sont tenus de respecter les règles de fonctionnement et de vie fixées par le règlement intérieur et par l'équipe d'animation.**



**Il est indispensable de prévoir chaque jour : un change complet pour les activités nautiques, un maillot de bain, une serviette, des chaussures pour aller dans l'eau ainsi qu'une gourde ou bouteille d'eau**

Les jeunes sont invités à se passer du téléphone portable pour profiter de l'instant présent et favoriser la vie de groupe. **L'association décline toutes responsabilités sur les dégradations, la perte ou le vol d'objets de valeur, qui restent sous la responsabilité des parents.** Il est strictement interdit d'apporter des objets dangereux susceptibles d'occasionner des blessures

**Le respect d'autrui est primordial.** Les jeunes doivent s'interdire tout geste ou parole qui porterait atteinte aux autres usagers et aux personnes chargées de l'encadrement.

Les jeunes doivent respecter le matériel, les bâtiments dans leur ensemble et les équipements qui sont mis à leur disposition. Les parents sont péuniairement responsables de toute détérioration matérielle volontaire.

**Le personnel d'encadrement est soumis aux mêmes obligations**

En cas de manquement à ces règles de vie par le jeune, les parents en seront avertis par l'équipe d'animation. Si le comportement persiste, un rendez-vous formel sera proposé aux parents, une exclusion pourra être décidée par l'équipe de direction.

**Les parents s'engagent à prendre connaissance du présent règlement, à en respecter les termes, et en accepter les conditions par signature sur le bon d'inscription. L'acceptation de ce règlement conditionne l'admission des jeunes.**

## DOCUMENT A CONSERVER

# SEMAINE AQUATIQUE ET DYNAMIQUE



**Au programme de la semaine il sera proposé : des séances d'activités nautiques, une sortie vélo, de l'activités multisports : Géo-rallye, wave-board , olympiade... se détendre aussi sur la plage et pour clôturer la semaine une soirée barbecue avec une nuitée en tente sera proposée aux ados avec une confirmation d'inscriptions en début de semaine.**

**Le planning est conçu et proposé par les animateurs en début de semaine mais celui-ci est amené à évoluer (météo, envie des jeunes...).**

**L'inscription comprend la licence FFV au tarif de 14,50 € pour l'année 2026, obligatoire pour la pratique des activités nautiques.**



## UN CENTRE LABELISÉ ECOLABEL EUROPEEN





La structure s'inscrit dans une démarche de diminution de son impact sur l'environnement. Le fonctionnement du centre de loisirs et les activités proposées intègrent une démarche d'éducation à

l'environnement. Cela se traduit sur l'accueil de loisirs par :

- Des activités écoresponsables
- Une sensibilisation à l'éducation à l'environnement
- Une cuisine préparée sur place, plus locale et durable
- Une réduction et tri des déchets et leurs valorisations

**NOUS SOUHAITONS SENSIBILISER LES JEUNES SUR LES MOYENS D'AGIR INDIVIDUELLEMENT ET COLLECTIVEMENT DE MANIERE RESPONSABLE.**

## REGLEMENT INTERIEUR

 <b>LIEU</b> <b>D'ACCUEIL:</b> Salle des sports, Station nautique de Giffaumont	 <b>PUBLIC :</b> Enfant de 13 à 17 ans	 <b>ACCUEIL</b> de 8h30 à 18h 13 au 17/07 (fermé le 14) ou 20/07 au 24/08	 <b>INSCRIPTION :</b> Sur place avant le 27 juin -Places limitées
---	---	--	---

### ACCUEIL :

Le matin, les jeunes sont accueillis entre 8h30 et 9h00 à l'accueil de loisirs. Le soir, le départ doit avoir lieu entre 17h30 et 18h00.

**Aucun jeune ne pourra intégrer ou quitter l'accueil en dehors des horaires prévus.** Afin de ne pas perturber le bon déroulement des activités, il est demandé aux parents et aux jeunes de respecter les horaires. En cas de retard exceptionnel, les parents ou le jeune doivent impérativement avertir l'animateur référent ou la directrice.

L'accueil est possible uniquement pour la journée complète, la présence à la demi-journée n'est pas possible.

Les jeunes, avec une autorisation des parents, peuvent rejoindre ou quitter l'accueil par leurs propres moyens en respectant cependant les horaires d'arrivée et de départ. Ils doivent obligatoirement signaler leur arrivée et leur départ auprès de l'animateur référent. Pour les jeunes qui n'ont pas d'autorisation de rentrer seul, ils ne pourront quitter l'accueil qu'avec un parent ou une personne autorisée préalablement par écrit. *Si l'un des deux parents n'était pas autorisé par décision de justice à venir chercher l'enfant, une copie de cette décision devra être fournie.*

### MODALITÉS D'ADMISSION :

Les inscriptions se font auprès de la Ligue de l'Enseignement de la Meuse à Giffaumont, avant le 27 juin. Pour des raisons d'organisation nous ne prendrons pas d'inscription après les dates limites précisées dans le tableau d'inscription. Aucune inscription ou "réservation" ne sera validée sans règlement ou dossier complet. Les parents doivent fournir tous les documents mentionnés au dossier d'inscription, signé.

**Aucun jeune n'est accepté sans inscription au préalable**

### ENCADREMENT :

La directrice de l'accueil de loisirs sera responsable de l'encadrement du personnel et des stagiaires, de la surveillance générale de l'accueil et de l'application du présent règlement. La directrice adjointe aura la charge du bon fonctionnement quotidien de l'accueil.

### EQUIPE D'ANIMATION :

La qualification et les taux d'encadrement sont fixés de manière réglementaire.

La semaine Fun répond aux normes d'encadrement des mineurs en Accueil de Loisirs sans hébergement selon des quotas précis fixés par la DDCS ; soit : 1 animateur pour 12 enfants âgés.

Un animateur référent assure l'encadrement des jeunes et des activités. L'encadrement peut être complété par du personnel diplômé dans le cadre d'activités spécifique,

### HYGIÈNE - SANTÉ :

Tout jeune malade ou fiévreux doit rester à son domicile. Si le jeune suit déjà un traitement, son responsable légal doit fournir- en plus de ses médicaments dans leurs boîtes d'origine marquées au nom du jeune- l'ordonnance médicale en vigueur. Le traitement sera administré par un membre de l'équipe d'animation en suivant les indications de la prescription.

En cas de traitement lourd ou de maladie nécessitant un accueil personnalisé et adapté, l'accueil ne sera possible qu'après la rédaction d'un Protocole d'Accueil Individualisée.

En cas de constat de maladie pendant les heures d'accueil, les responsables légaux seront contactés pour décider de la conduite à tenir. Si la famille ne peut être jointe, le directeur contactera le médecin. La directrice de l'accueil, après avis du médecin de famille peut demander aux parents de venir chercher leur enfant, si elle juge que son état de santé le nécessite. En cas d'urgence ou d'accident grave, nous feront appel en priorité aux services d'urgences (SAMU, Pompiers) et ensuite à un médecin s'il peut arriver plus vite.

### ASSURANCE :

Conformément à la réglementation, la Ligue de l'Enseignement Meuse de Giffaumont souscrit une assurance responsabilité civile auprès de la MAIF couvrant les accidents susceptibles de survenir par défaut d'entretien des locaux ou du matériel et par faute de surveillance ou de service des équipes d'animation.

Pour tous les autres cas, Les parents doivent souscrire une assurance responsabilité civile personnelle, pour les jeunes, couvrant les frais occasionnés par des blessures, accidents ou dégradations. Ces renseignements seront portés sur la fiche d'inscription.

Selon le nombre d'enfants inscrits, l'équipe sera composée d'un animateur pour 12 enfants, titulaire BAFA, équivalence ou en cours d'obtention.

